ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie hydroélectrique

Question écrite n° 131191

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les inquiétudes de la filière de la petite hydroélectricité concernant les dispositions de la loi relative à la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME). L'article 3 de ce texte stipule que le contrat d'achat pour les centrales hydroélectriques déjà existantes sera renouvelé pour une période de quinze ans sous réserve de la réalisation d'un programme d'investissements défini par arrêté. Ce dispositif viendra compléter le dispositif dit de rénovation prévu par l'arrêté du 7 septembre 2005 et dont l'application reste trop limitée en raison de l'obstacle financier qu'il représente. Un an après la promulgation de la loi NOME, des discussions ont été engagées pour la définition de ce programme d'investissement. Pour l'instant, les pouvoirs publics proposent un niveau d'investissement de 850 € par kW installé. Toutefois, ce montant demeure beaucoup trop élevé et se révèle financièrement plus pénalisant que le dispositif "rénovation" auquel une alternative était justement recherchée par l'article 3 de la loi NOME. La fédération Électricité autonome française a proposé une alternative compatible avec les règles européennes encadrant les aides de l'État. Il s'agirait d'instituer un programme qualificatif fixant des objectifs techniques permettant d'adapter les investissements à la réalité de la situation de chaque installation, à défaut de définir un montant d'investissement identique pour toute les installations qui ne dépassent pas 300 € par kW installé et de prévoir une période suffisante pour réaliser cet investissement (dix ans minimum). Aussi lui demande-t-il quelle suite il entend donner à ces propositions qui pourraient assurer l'avenir des petites centrales hydroélectriques.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 131191
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique
Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2521
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)